

Les risques de la vitesse - page 1 / 5

Avec l'alcool, la vitesse à un niveau excessif ou inadapté est une des principales causes de mortalité sur nos routes avec 800 morts estimés chaque année.

Les limitations de vitesse ont été fixées à partir de l'observation scientifique des limites de l'individu (perception visuelle, temps de réaction, résistance aux chocs, etc.) et du véhicule (distance de freinage, résistance, etc.).

Les limitations de vitesse

	Par beau temps		En cas d'intempéries**	
	Pour un conducteur confirmé	Pour un jeune conducteur* ou un élève conducteur	Visibilité \geq à 50 m	Visibilité $<$ à 50 m
En ville	50 km/h	50 km/h	50 km/h	50 km/h
Sur route hors agglomération	90 km/h	80 km/h	80 km/h	
Sur autoroute urbaine et route à chaussées séparées	110 km/h	100 km/h	100 km/h	
Sur autoroute	130 km/h	110 km/h	110 km/h	

*moins de 3 ans de permis (2 ans si AAC)

**pluie, neige, brouillard...

Plus la vitesse augmente...

- ... plus le champ de vision du conducteur diminue.

A 130km/h, le champ de vision n'est plus que de 30°, on parle alors de « vision en tunnel ».

- ... plus la distance d'arrêt augmente.

Distance d'arrêt = temps de réaction + distance de freinage

Le temps de réaction du conducteur est incompressible (1 à 2 secondes en moyenne) et la distance de freinage s'allonge.

- **... plus la fatigue s'installe.**

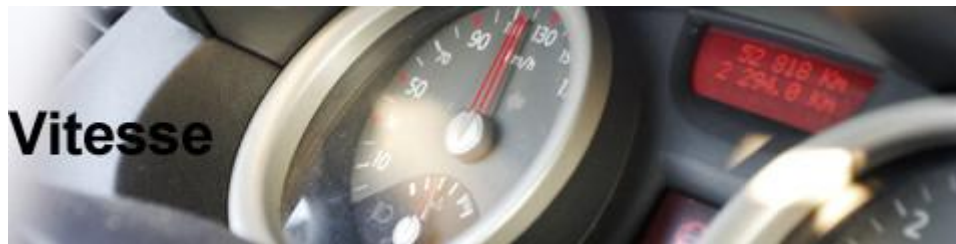
Traiter un grand nombre d'informations en un minimum de temps et adapter en permanence sa vision induit un stress important qui entraîne fatigue et perte de vigilance.

- **... plus l'accident est grave.**

A 100km/h contre un obstacle fixe, la force du choc équivaut à une chute de 40 mètres, l'équivalent de 13 étages ! A cette vitesse et avec une ceinture, les organes internes (cerveau, cœur, ...) continuent à avancer par inertie et viennent violemment percuter les parois internes du corps. On parle alors de "morts propres" car aucune blessure n'est visible extérieurement.

- **... plus la consommation de carburant augmente.**

A 120km/h au lieu de 110km/h sur autoroute, vous augmentez votre consommation de carburant d'1litre par 100km. Une conduite saccadée (accélération/décélérations fréquentes) a le même effet



Nos conseils - page 3 / 5



•

Adaptez constamment votre vitesse à votre environnement (voie de circulation, conditions météo ...).

- Sur autoroute, conservez une vitesse la plus constante possible. A l'approche d'un radar notamment, vous risquez de provoquer un accident si vous freinez ou ralentissez brusquement.
- **Les limitations de vitesse sont des maximums à ne pas dépasser**, et non des vitesses moyennes de circulation.
- En cas d'urgence et dès lors que votre véhicule est équipé de l'ABS, appuyez à fond sur la pédale de frein et maintenez la pression quand la pédale vibre. Ce système évite le blocage des roues en cas de freinages brutaux, permettant ainsi au conducteur de garder la maîtrise de la trajectoire de son véhicule, et d'éviter d'éventuels obstacles. De même l'AFU (ou Aide au Freinage d'Urgence) augmente la puissance du freinage. Ainsi, lorsque le système détecte un passage anormalement rapide de la pédale d'accélérateur à la pédale de frein, c'est lui qui décide de mettre la pression maximale de freinage. Couplé à l'ABS, le conducteur ne perd pas le contrôle de son véhicule. Résultat : à 130 km/h, le véhicule mettra en moyenne 10 mètres de moins pour s'arrêter... soit la longueur de deux voitures !
- **Avec le véhicule qui vous précède, respectez une distance de sécurité minimale équivalente à 2 secondes.** C'est le minimum vous préservant d'un choc avec ce véhicule. Sur autoroute, cette distance correspond à 2 lignes blanches de la bande d'arrêt d'urgence.
- Aidez-vous des nouvelles technologies. **Certains équipements vous permettent d'éviter les dépassements involontaires de vitesse, comme le limiteur de vitesse**, qui vous empêche de dépasser une vitesse préalablement définie (pas plus de 120 km/h par exemple). L'utilisation de cet appareil permet au conducteur de s'adapter aux limitations multiples qui peuvent varier sur un même trajet.
- Entretenez votre véhicule : pneus et plaquettes de freins sont à vérifier régulièrement



Les idées fausses - page 4 / 5

- **« Dépasser la limitation de quelques km/h n'est pas dangereux »**

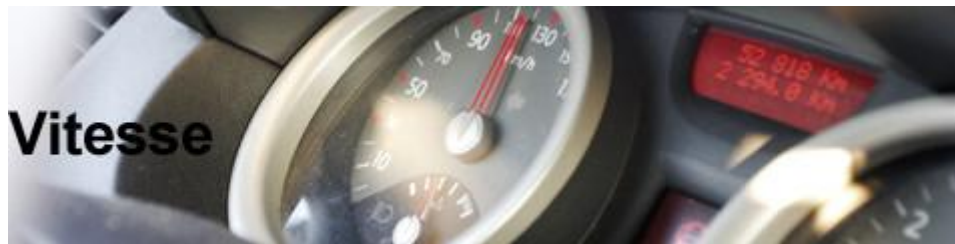
En ville notamment, où un grand nombre d'usagers cohabitent, rouler à 60 km/h plutôt qu'à 50 km/h n'est pas sans conséquences. Un piéton a 95 % de chance de survie lors d'un choc à 30 km/h, 53 % à 50 km/h et seulement 20 % à 60 km/h.

- **« Rouler plus vite vous fait gagner de temps. »**

Sur 100 km, rouler à 150 km/h plutôt qu'à 130 km/h vous fait gagner... 6 minutes seulement. La prise de risque vaut-elle le coup ?

- **« L'ABS réduit la distance de freinage. »**

Il évite le blocage des roues et ainsi la perte de contrôle du véhicule, mais ne réduit pas la distance de freinage



Vitesse : ce que dit le Code de la route - page 5 / 5

Les sanctions en la matière sont proportionnelles à la gravité du dépassement.

Jusqu'à 20 km/h au-delà de la limitation autorisée hors agglomération :

- une amende de 68€
- un retrait d'un point au permis

Jusqu'à 20 km/h au-delà de la limitation autorisée en ville :

- une amende de 135€
- un retrait d'un point au permis

Entre 20 et 30km/h au-delà de la limitation :

- une amende de 135€
- un retrait de 2 points au permis

Entre 30 et 40km/h au-delà de la limitation autorisée :

- une amende de 135€
- un retrait de 3 points au permis

Entre 40 et 50km/h au-delà de la limitation autorisée :

- une amende de 135€
- un retrait de 4 points au permis

Au-delà de 50 km/h au-delà de la limitation autorisée, la sanction est une contravention de 5ème classe :

- une amende pouvant aller jusqu'à 1500€
- un retrait de 6 points au permis
- jusqu'à 3 ans de suspension de permis de conduire
- la confiscation du véhicule

La récurrence d'un dépassement de vitesse égal ou supérieur à 50km/h au-delà de la limitation autorisée est sanctionné de :

- une peine d'emprisonnement de 3 mois,
- 3750€ d'amende,
- un retrait de 6 points au permis de conduire,
- la suspension du permis de conduire de 3 ans maximum,
- l'interdiction de conduire certains véhicules à moteur pendant 5 ans maximum,
- la confiscation du véhicule,
- le suivi d'un stage de sensibilisation à la sécurité routière